



**ADEAR
du GERS**

LE PERMIS DE CONSTRUIRE APPLIQUÉ À L'AGRICULTURE (1 jour)

OBJECTIFS

Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle (zonage, type de construction,...). Connaître les règles relatives au permis de construire et savoir les appliquer à sa situation (faire une demande, suivre l'instruction, faire un recours).

PROGRAMME

Vendredi 9 avril

Savoir identifier si une opération relève d'un permis de construire. Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle et les règles s'appliquant à une demande de permis de construire.

Connaître les règles particulières aux résidences démontables et habitations de loisirs.

Comprendre les différentes étapes d'un permis de construire.

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques en salle.

Note de satisfaction des derniers stagiaires en formation : 9,2/10 !



Vendredi 9 avril 2021



à Auch (Gers - 32)

Intervenant : Uriel CHOQUET
Formatrice et Animatrice
Installation Transmission à l'ABDEA,
spécialisée dans les question
d'urbanisme.

Responsable de formation : Audrey BOUSSAoud

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Le permis de construire appliqué à l'agriculture.

DATES : Vendredi 9 avril 2021.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE :

VOTRE STATUT MSA :

☐ Salarié(e) agricole	☐ Chef d'exploitation
☐ Autre, précisez :	☐ Cotisant(e) solidaire
	☐ Porteur de projet avec PPP agréé

DATE D'INSTALLATION le cas échéant :



FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

LE PERMIS DE CONSTRUIRE APPLIQUÉ À L'AGRICULTURE

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 7 heures. **Public :** Etre candidat à l'installation ou agriculteur. **Pré-requis :** Aucun.

Lieu et horaires : 9 avril 2021 à l'ADEAR 32, 56 avenue des Pyrénées, 32000 Auch. De 9h30 à 17h30.

Repas de midi : Repas tiré du sac pris sur place.

Accessibilité handicap : accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour adapter les conditions d'accès à votre situation.

Coût et prises en charge :

- **Prise en charge VIVEA :** agriculteurs installés à jour de leur cotisation professionnelle (chef d'exploitation, cotisant solidaire) et porteurs de projet avec PPP validé. Des documents peuvent vous être demandés pour justifier de votre situation. Coût de la formation : 231 euros.

- **Financement personnel :** 60 euros (60€/jour). **Autres financements possibles :** nous contacter (CPF, OPCO,...).

Crédit d'impôt : Si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités de fin de formation :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.
- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

☐ J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

☐ En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 100 euros** (non encaissé) ou du montant de la formation pour le non-éligible vivea **avant le 02 avril 2021** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

56 avenue des Pyrénées
32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.